



COMPAGNIE D'ARCHERS DE MURET

<https://www.archers-muret.fr>

Email : archers.muret@gmail.com

INSCRIPTIONS SAISON 2026-2027

Journées « Portes Ouvertes » à BRIOUDES les samedis 12 et 19 Septembre
Jeunes (<18ans) de 13h30 à 15h – Adulte de 15h à 17h

Début des initiations et reprise des entraînements
Mardi 22 Septembre - Salle A. Camus - Muret
POUR LES ARCHERS AYANT PRIS LEUR LICENCE 2026-2027

1. Créneaux Horaires De Octobre à Avril, Salle Camus 6 rue Bauduc-31600 Muret

COURS D'INITIATION POUR LES JEUNES :	MARDI DE 17H30 A 19H00 SAMEDI DE 13H30 A 15H00
COURS DE PERFECTIONNEMENT JEUNES CONFIRMES :	SAMEDI DE 15H00 A 16H30
COURS D'INITIATION POUR LES DEBUTANTS ADULTES :	VENDREDI DE 20H30 A 22H00 DIMANCHE DE 10H00 A 11H30
COURS DE PERFECTIONNEMENT ADULTES CONFIRMES :	SAMEDI DE 16H30 A 18H00
ENTRAINEMENT LIBRE ARCHERS CONFIRMES :	MARDI DE 20H30 A 22H30 JEUDI DE 19H00 A 22H30 SAMEDI de 10H30 A 12H SAMEDI DE 18H A 22h30
SUIVI INDIVIDUEL ARCHERS COMPETITEURS :	SAMEDI DE 9H A 10H30

2. Créneaux Horaires d'Avril à Juin, chemin de BRIOUDES-31600 MURET

COURS D'INITIATION POUR LES JEUNES :	MARDI DE 17H30 A 19H00 SAMEDI DE 13H30 A 15H00
COURS DE PERFECTIONNEMENT JEUNES CONFIRMES :	SAMEDI DE 15H00 A 16H30
COURS D'INITIATION POUR LES DEBUTANTS ADULTES :	VENDREDI DE 20H30 A 22H00 DIMANCHE DE 10H00 A 11H30
COURS DE PERFECTIONNEMENT ADULTES CONFIRMES :	SAMEDI DE 16H30 A 18H00
ENTRAINEMENT LIBRE ARCHERS CONFIRMES :	Accès libre du terrain
SUIVI INDIVIDUEL ARCHERS COMPETITEURS :	SAMEDI DE 10H A 11H30

3. Terrain De Brioudes - Chemin De Brioudes-31600 Muret

Possibilité de tirer tous les jours et à toute heure pour les archers licenciés et suffisamment initiés (cf. entraîneurs).
Chaque archer doit assurer sa propre sécurité et celles des autres personnes.

Les cibles au fond du terrain sont interdites le matin pour laisser la priorité au parcours campagne.

4. Cotisations Par Catégories :

Catégorie A (Adultes): avec compétition 160.00€ ou sans compétition 150.00€

Catégorie J0 (Jeunes débutants): 150.00€

Catégories J1 (jeunes en perfectionnement) : 130.00€

Réduction de 20€ pour les autres membres d'une même famille

ACHATS INDISPENSABLES pour DEBUTANTS 1^{ère} année (Tarif Club)

L'achat du KIT DEBUTANT et du T-SHIRT du club sont obligatoires dès l'inscription pour tous les débutants :

➤ Kit débutant : 9 flèches +1 carquois + 1 protège bras + 1 dragonne + 1palette +1 élastiband

➤ T-shirt club sublimé avec prénom dans le dos

Tarif : 105.00€

5. PRÊT DE MATERIEL pour DEBUTANTS

Un arc du club sera prêté aux débutants la 1^{ère} année ; il sera systématiquement donné à l'inscription contre un chèque caution de 150.00 € détruit en fin de saison au retour de l'arc.

6. LOCATION ARC INITIATION :

70€ l'année suivant disponibilité + chèque caution de 150.00 € détruit en fin de saison au retour de l'arc

7. DOCUMENTS A FOURNIR Pour Licence Saison 2026-2027

Fiche de renseignements ci-jointe ([adresse e-mail obligatoire et lisible](#))

La fiche de renseignement, y compris la validation du questionnaire santé, et le règlement de la cotisation peuvent :

- Etre apporté lors du Forum des associations
- Etre apporté lors des journées portes ouvertes
- Etre envoyés par courrier postal à l'adresse suivante :
-

Compagnie d'Archers de Muret
7 rue des Pyrénées
31120 Goyrans

NOTA : La présence de parents ou d'accompagnants en salle ou à Brioude pendant les entraînements n'est pas autorisée pour ne pas distraire les jeunes archers.

Fiche de Renseignements du licencié

*NOM :		*PRENOM :	*SEXE :	*DATE NAISSANCE : / /
*NATIONALITE:		**MAIL :		
*ADRESSE :				
*N° Tél. fixe/Portable :				

* Les champs ci-dessus sont **obligatoires** et doivent être remplis en **majuscule**.

J'ai répondu NON à toutes les questions du questionnaire de santé : Oui ☐ Non ☐

<https://www.ffa.fr/sites/default/files/2023-07/Questionnaire%20de%20sante%CC%81%20MAJEUR%20ET%20MINEUR.pdf>

POUR LES MINEURS :

NOM DU PERE :	NOM DE LA MERE :
TEL fixe/Portable :	TEL Fixe/Portable :
Mail :	Mail :
ADRESSE (si différente du mineur) :	ADRESSE (si différente du mineur) :

* En cas de garde alternée, il est obligatoire de renseigner les informations des deux parents (ou responsables légaux) du mineur.

POUR LES MINEURS : Comment rentre le mineur après les séances d'initiation

- ☐ (Merci de prêter une attention particulière à ce chapitre, ne pas oublier de signer l'autorisation)

Le mineur

- ☐ Est récupéré par : son père / sa mère
- ☐ Est récupéré par une autre personne (merci de préciser son identité, adresse, n° téléphone) :
J'autorise, M/Mme
Domicilié
.....
Tel : Portable :
à le ramener après l'entraînement de tir à l'arc à mon domicile.
- ☐ Rentre par ses propres moyens à son domicile.

Fait à Muret le / /
Signature des parents

- ☐ NB : Ce document devra être présenté par la personne autorisée à récupérer le mineur. L'autorisation donnée au mineur de quitter seul le club décharge la Compagnie d'archers de Muret de toutes responsabilités après l'heure de fin de séance.

POUR LES MINEURS : Autorisation parentale de pratique du tir à l'arc

Je soussigné M/Mme

Autorise le mineur (à compléter)

A pratiquer le tir à l'arc au sein de la Compagnie des archers de Muret et à participer aux activités proposées pendant les séances d'initiation. Je suis informé que le mineur est assuré par l'association à travers la licence fédérale et que je peux contracter une assurance complémentaire individuelle accident.

Droit à l'image : J'accepte la prise et la publication de photos de l'archer mineur dans le but d'assurer la promotion du club et la publication des résultats des concours - j'accepte ☐ je n'accepte pas ☐

- ☐ **J'ai lu et j'accepte les statuts et le règlement intérieur de la compagnie des archers de MURET et notamment le paragraphe « 1.13 Sécurité et Responsabilité ».** Les documents complets sont disponibles sur le site internet du club.

Fait à Muret le / /

Signature de l'archer ou des parents pour les mineurs